

CAFIPEMF Arrêté du 4 mai 2021 fixant sa nouvelle organisation



Différentes étapes:

⇒ l'inscription:

- Candidat informe l' IEN de sa circonscription
- Visite-conseil de l'IEN donnant lieu à un CR de visite communiqué au candidat
- Attestation de la tenue de la visite conseil joint au dossier d'inscription
- ⇒ la formation : année N-1 et année N de l'examen
- ⇒L'examen : année N
- ⇒ Épreuve complémentaire facultative de spécialisation
- à partir de l'année N+4 : le candidat doit avoir exercé en tant que PEMF ou CP 3 ans



\Rightarrow la formation

- <u>5</u> semaines non consécutives s'étalant de juin de l'année N-1 de l'examen à décembre de l'année de passation de l'examen au moins 2s en observation et pratiques accompagnée auprès des PEMF ou CP lors de l'accompagnement des alternants ou PES
- au moins 2 semaines assurées par INSPE

⇒L'examen

- doit permettre au jury d'évaluer les compétences du candidat en didactiques et pédagogie de l'enseignement du français et des mathématiques sur les niveaux maternelle et élémentaire
- se déroule sur une année et comprend deux pérpagy es catalog de la sequences Epreuve 1 comprend 2 séquences
 - Séquence 1: observation par le jury d'un temps d'enseignement soit en français soit en math assuré par le candidat durée 1h
 - <u>Séquence 2</u>: entretien immédiat et consécutif de la séquence 1 du candidat avec le jury durée 1h

- <u>Séquence 1</u>: observation d'une séance réalisée par un PES par le candidat durée 1h
- <u>Séquence 2</u>: analyse de la séance par le candidat et le PES devant le jury durée 30 min
 - <u>Séquence 3</u>: production par le candidat d'un rapport de visite sur la séance observée communiqué au jury
 - <u>Séquence 4</u>: entretien candidat jury sur l'analyse + écrit

durée 1 heure

3



Épreuve complémentaire facultative de spécialisation

- <u>Condition</u> d'inscription : être titulaire du CAFIPEMF et avoir exercé 3 ans en qualité de PEMF ou CP
- <u>Liste</u> des spécialisations (l'ouverture est décidée par le recteur)
 - Arts visuels
 - Éducation physique et sportive
 - Éducation musicale
 - Enseignement en maternelle
 - Enseignement et numérique
 - Histoire-géographie enseignement moral et civique
 - Langues et cultures régionales
 - Langues vivantes étrangères
 - Sciences et technologie
- <u>Épreuve</u> se décompose en 3 séquences
 - Séquence 1: rédaction d'un rapport d'activité portant sur les années d'exercice
- Séquence 2: observation par le jury d'une séance de formation collective assurée par le candidat dans la spécialisation choisie durée 1 h
- Séquence 3 : entretien du candidat avec le jury où candidat explicite la mise en oeuvre de la formation et présente son rapport d'activité

durée 1h -